



Police de la ville de Neuchâtel

6 Faubourg de l'Hôpital
Case postale 2813
2001 Neuchâtel CH
Tf : +41 32 722 22 22
Fax : + 41 32 722 22 29
police.locale@ne.ch

Circulation

Chantiers et signalisation



Le service comprend deux collaborateurs. Le sergent qui est responsable du service et l'autre personne qui se charge du soutien dans le terrain. Toutes les marques et tous les signaux, tous les chantiers sur la route ou en dehors de celle-ci, mais qui ont un lien avec le transport ou l'occupation du domaine public sont du ressort du service des chantiers et de la signalisation.

Les réflexions de nos spécialistes reposent sur :

- La nécessité ou l'opportunité d'une signalisation lumineuse.
- Les études à réaliser par rapport au contexte, aux comptages de circulation, critères de sécurité, densité de trafic, proximité des écoles, des homes, nombre d'accidents à l'endroit pressenti, etc....
- L'évaluation des moyens, modération du trafic, correction par génie-civil ou signalisation lumineuse.
- La décision finale appartenant au pouvoir politique, ces collaborateurs font donc des propositions et, par la suite, finalisent et contrôlent la réalisation.
- Nous possédons env. : 461 feux lumineux



Pour que les projets puissent se réaliser, il est nécessaire que le service collabore étroitement avec les partenaires :

- Département de la gestion du territoire, service des ponts et chaussées (étude des dossiers et préavis).
- Les diverses entreprises de signalétiques (marquages – signaux).
- Les travaux publics de la ville de Neuchâtel



Police de la ville de Neuchâtel

6 Faubourg de l'Hôpital
Case postale 2813
2001 Neuchâtel CH
Tf : +41 32 722 22 22
Fax : + 41 32 722 22 29
police.locale@ne.ch

Circulation Chantiers et signalisation

Pour l'ouverture d'un chantier :

L'entreprise établit une **demande par écrit**, auprès de la Direction de Police. Cette demande comprend les informations comme le plan pour chantier, le lieu du chantier, la nature des travaux et la date du début et de la fin de celui-ci.

Les diverses **entreprises liées au chantier** pour le dépôt de benne(s), la pose d'échafaudage(s), une autogruue ou l'intervention d'un hélicoptère doivent être informées des dispositions légales à respecter.



Pour le dépôt d'une benne, l'entreprise effectue sa demande auprès de la réception du corps de police de la ville de Neuchâtel. Sur cette base, la police délivre l'autorisation d'occupation du domaine public. Sur la base du temps d'occupation, la police établit la facture y relative en application du règlement sur les taxes et émoluments.



Police de la ville de Neuchâtel

6 Faubourg de l'Hôpital
Case postale 2813
2001 Neuchâtel CH
Tf : +41 32 722 22 22
Fax : + 41 32 722 22 29
police.locale@ne.ch

Circulation

Chantiers et signalisation

Pour la **pose d'un échafaudage**, une demande écrite doit être adressée à la Direction de la police. Sur cette base, le service de police établit le contact avec le demandeur et élabore l'autorisation, sous la forme écrite.

Dans le cadre d'une occupation du domaine public, une facture est établie en application du règlement sur les taxes et émoluments.

Pour tout ce qui touche à la technique de construction, aux matériaux utilisés, aux fixations de l'échafaudage, l'entreprise engage sa seule responsabilité. Il reste primordial que la construction résiste aux intempéries et qu'en cas de problème, les services de police puissent atteindre très rapidement un monteur ou une personne responsable du chantier afin de prévenir tout dégât ou un danger particulier.



**Office fédéral de la statistique
(OFS)**



Police de la ville de Neuchâtel

6 Faubourg de l'Hôpital

Case postale 2813

2001 Neuchâtel CH

Tf : +41 32 722 22 22

Fax : + 41 32 722 22 29

police.locale@ne.ch

Circulation

Chantiers et signalisation



**Nouvel Hôpital de
Pourtalès, (NHP)**
Début des travaux :
mars 1999

Chantier du Crêt-Taconnet, début des travaux : juin 2002

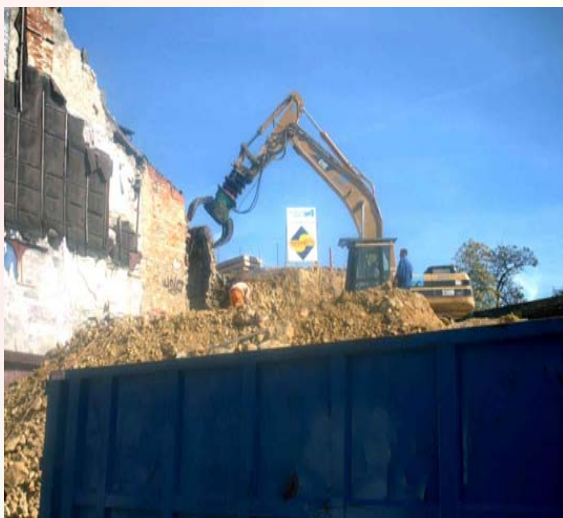




Police de la ville de Neuchâtel
6 Faubourg de l'Hôpital
Case postale 2813
2001 Neuchâtel CH
Tf : +41 32 722 22 22
Fax : + 41 32 722 22 29
police.locale@ne.ch

Circulation

Chantiers et signalisation



Chantier du Tertre 20, début le 8 août 2002



Des exemples de signalisation



Police de la ville de Neuchâtel

6 Faubourg de l'Hôpital
Case postale 2813
2001 Neuchâtel CH
Tf : +41 32 722 22 22
Fax : + 41 32 722 22 29
police.locale@ne.ch

Circulation

Chantiers et signalisation



Aucun signal ne peut être posé, sans que les **base légales** soient parfaitement respectées. Il en est de même pour toutes **les marques** qui se trouvent sur le domaine public. Dans ce cadre, le service des chantiers et de la signalisation applique les dispositions légales et s'assure du respect des normes en la matière.

Dans ce cadre, il entretient une étroite collaboration avec d'autres partenaires qui sont les services de l'Etat et les travaux publics de la ville de Neuchâtel. C'est ce dernier qui se charge des travaux ou mandate une entreprise spécialisée.

Les hommes qui composent ce service sont des spécialistes. Mais, ils restent avant toute chose **des policiers**. Ils sont donc aussi engagés lors de manifestations ou dans des actions de la police et ont les mêmes compétences de police que leurs collègues.

